

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin**LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2541-20 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par l'arrêté du 25 juin 2009, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2016 portant réglementation du stationnement et de la circulation fluviale et routière aux abords du CNPE de Fessenheim ;

Vu l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 relative à la signalisation temporaire (IISR – partie 8) ;

Vu l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation des routes et autoroutes (IISR – partie 4) ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des automobiles dans la rue de l'Europe, à l'occasion d'un évènement cycliste transfrontalier « La BiCyclette » organisé par le GLCT Centre Hardt-Rhin Supérieur, le dimanche 09 juillet 2023 ;

A R R Ê T E

Article 1 Le dimanche 09 juillet 2023, de 10 h 30 à 19 h 00, la circulation des véhicules à moteurs est interdite dans la rue de l'Europe.

L'interdiction de circuler est partielle depuis l'intersection avec la RD52 jusqu'au pont de l'usine hydraulique pour les visiteurs qui rejoignent les parkings, puis stricte jusqu'au pont de la Hardt, sauf pour les cyclistes. L'accès sera restreint par des barrières et sous surveillance de signaleurs.

Article 2 Cette interdiction ne s'applique pas aux organisateurs, exposants et services de secours.

Article 3 La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - 8^e partie - Signalisation temporaire - du 6 novembre 1992 par l'organisateur.

Article 4 Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- gendarmerie de Blodelsheim
- SM des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin
- l'organisateur – GLCT Centre Hardt-Rhin Supérieur
- ID3A
- usine hydraulique de Fessenheim
- CCARB - pépinière d'entreprises la Ruche
- voies navigables de France
- M. Jérémie FUCHS, pêcheur professionnel
- Commune de Hartheim-am-Rhein
- Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald
- affichage

Fessenheim le 16 juin 2023

pour le maire empêché, l'adjoint suppléant

Marie-Jeanne KIEFFER

